

SÉANCE DU 10 JANVIER 2023

Présents : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ-CASALOU, Pierrette DOMBLIDES, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU ; Messieurs Bernard DEFRANCE, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

Absent excusés : Madame Claire HAYDONT ; Messieurs Bernard CAZENAVE, Marc DESPLAT, Stéphane PINARD, Christian WILS.

Ont donné pouvoir : Monsieur Marc DESPLAT à Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU ; Monsieur Bernard CAZENAVE à Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE

23 – 01 DÉCISION MODIFICATIVE 2022 N°1 – BUDGET ANNEXE

L'essentiel des prévisions budgétaires sont conformes aux réalisations, sauf une *dépense d'annulations de titres qui n'avait pas été prévue*. Le chapitre 016 n'indiquait aucune dépense, alors que des titres ont été annulés pour un montant total de 380,26 €.

BP 2022 - BUDGET ANNEXE					
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	BP	DM 1		BP	DM 1
011 charges générales	87 407,62 €		017 Produits de la tarification	913 500,00 €	
012 Frais de personnel	950 000,00 €		018 Autres produits	189 484,97 €	500,00 €
016 Dépenses afférentes à la structure		500,00 €	019 Produits non encaissables	3 000,00 €	
68 Créances			TOTAL	1 105 984,97 €	500,00 €
TOTAL	1 037 407,62 €	500,00 €			
Résultat reporté	68 577,35 €				
TOTAL	1 105 984,97 €	500,00 €			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'inscrire une prévision de 500 € en dépenses au chapitre 016 compte 673 et en recettes au chapitre 018 compte 6419.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
le 10 janvier 2023



Le Maire d'Orthez
Président du CCAS
Emmanuel HANON